

7 mai 2015 - Urgence : ne laissons pas le lobby alcoolier liquider la loi Evin !

Communiqué de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie et de la Société Française d'Alcoologie

Lors de l'examen de la loi relative à la santé à l'Assemblée nationale, un amendement avait été déposé qui redéfinissait la publicité pour les boissons alcooliques de manière restrictive sur la base de critères ambigus et complexes et qui rendait possible une promotion sans limites de ces boissons. Le Gouvernement, souhaitant ne pas remettre en cause l'équilibre de la loi Evin, qui encadre leur publicité pour protéger la santé et permet à la fois l'information pour ne pas pénaliser les producteurs, avait obtenu le retrait de cet amendement. L'ensemble des groupes parlementaires avait accepté la position de sagesse de la ministre Marisol Touraine de maintenir le statu quo. Au mépris de ses engagements, le lobby de l'alcool a néanmoins poursuivi, par des voies détournées, son offensive contre cette loi emblématique de santé publique.

Un amendement équivalent a été inséré dans la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi Macron) actuellement en discussion au Sénat. Cet amendement vient d'être adopté par cette Assemblée, contre l'avis du rapporteur, du ministre de l'Economie et de l'Industrie, et du gouvernement.

Cette manière de procéder montre le cynisme du lobby alcoolier qui ne recule devant aucun subterfuge pour promouvoir ses intérêts. Ayant essuyé un échec lors de l'examen de la loi de santé, il manipule un projet de loi traitant de sujets économiques pour parvenir à tout prix à ses fins.

Sur le fond, cela montre que pour de trop nombreux acteurs de la vie politique française, la santé est considérée comme négligeable. Il est plus que temps de revenir à l'essentiel : la santé et la longévité reposent sur une action constante et inlassable contre les facteurs principaux de risque dont l'alcool à l'origine de 135 morts par jour, notamment parmi les jeunes et les plus vulnérables.

Les acteurs du champ de la prévention des risques sanitaires et sociaux liés à l'alcool et aux conduites addictives demandent aux représentants de la Nation de refuser clairement et solennellement cet amendement attentatoire à la santé publique et de respecter le statu quo auquel se sont engagés tous les groupes parlementaires lors du débat à l'Assemblée nationale.

Contacts presse :

ANPAA Dr Alain Rigaud : 06 08 22 25 29 - Dr Bernard Basset : 07 86 55 54 53

SFA Pr Mickaël Naassila : 03 22 82 76 72